



Les études d'impact sur les droits humains centrées sur les communautés : l'expérience de terrain

Rapport d'une rencontre internationale, Canada 2010



Droits et Démocratie
Centre international des droits de la personne
et du développement démocratique



Oxfam America

Aujourd'hui, près d'un être humain sur deux doit survivre avec moins de 2 euros par jour; plus de 2,5 milliards de personnes vivent ainsi quotidiennement dans la misère. Oxfam America, organisation internationale d'aide et de développement, lutte pour changer les choses. Avec ses intervenants et groupes locaux dans plus de 90 pays, Oxfam sauve des vies, aide à vaincre la pauvreté et lutte pour la justice sociale. Pour nous joindre ou en savoir plus, consultez notre site : oxfamamerica.org.

Droits et Démocratie

Créé par une loi du Parlement en 1988, Droits et Démocratie est une organisation canadienne non partisane et indépendante qui a le mandat de promouvoir le développement démocratique et d'appuyer et défendre les droits de la personne tels que définis dans la Charte internationale des droits de l'homme des Nations unies. En partenariat avec la société civile et les gouvernements au Canada et à l'étranger, Droits et Démocratie met en œuvre et soutient des programmes visant à renforcer les lois et les institutions démocratiques, principalement dans les pays en développement.

Résumé

En mars 2010, une rencontre internationale d'apprentissage parrainée par Droits et Démocratie, Oxfam America et la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a réuni 13 organisations de la société civile qui avaient entrepris des études d'impact sur les droits humains (EIDH) de projets d'investissement privé ou qui s'intéressaient à cette initiative. Pendant quatre jours, les participants et participantes ont partagé leurs expériences quant à l'utilisation du document *Droits devant*, un outil dynamique mis au point par l'organisation canadienne Droits et Démocratie. Conçu tout particulièrement pour les communautés et les organisations qui les soutiennent, l'outil permet à des équipes de recherche d'effectuer des EIDH de projets d'investissement privé portant entre autres sur les domaines des infrastructures, de l'agro-industrie, des barrages et de l'extraction. Le présent rapport constitue un résumé des principales leçons tirées de cette démarche et des recommandations des participants et participantes, sur la base d'expériences pilotes réalisées en Bolivie, en Colombie, en Équateur, au Pérou, aux Philippines et aux États-Unis.



Quels sont les éléments qui favorisent la réussite d'une étude d'impact sur les droits humains (EIDH)?

La préparation d'une EIDH centrée sur les communautés

Certains contextes sont-ils plus propices que d'autres à la réalisation d'une EIDH réussie? Dans le cadre du cycle d'un projet d'investissement privé, quel est le moment idéal pour effectuer une EIDH? Quelle devrait être la composition d'une équipe chargée de réaliser une EIDH? Comment faire en sorte que l'étude reflète avec fidélité les points de vue des communautés touchées par l'investissement privé?

Voilà un certain nombre des questions que les participants et les participantes à la rencontre internationale d'apprentissage ont abordées lors de l'événement de quatre jours, à Montréal. Si aucune réponse définitive n'a été apportée à ces questions, le groupe a tout de même conclu que certains facteurs essentiels devaient être considérés dans le cadre de la préparation d'une EIDH.

Comprendre le contexte général : à quel moment une EIDH devrait-elle être effectuée?

Un point de départ favorable

L'équipe de recherche devrait tenir compte des aspects suivants avant d'entreprendre une EIDH :

- **Une EIDH efficace centrée sur les communautés doit répondre aux exigences des communautés touchées ainsi qu'à leurs objectifs concernant le projet d'investissement privé.** Les communautés doivent participer à tous les aspects de l'étude, de l'établissement des objectifs à la collecte et à l'analyse des données, de même qu'aux décisions relatives aux façons dont les résultats de l'étude seront utilisés. Une EIDH est donc à la fois un exercice axé sur le renforcement des capacités et un processus social qui procure aux communautés les outils nécessaires pour réclamer et affirmer le respect de leurs droits et entreprendre un dialogue significatif avec les entreprises (s'il y a lieu).
- **Le contexte social et politique doit être le plus favorable possible.** Les équipes peuvent décider d'effectuer l'étude à des moments clés sur le plan politique, comme en période électorale ou lorsque des changements institutionnels sont prévus, ou encore à des occasions importantes en ce qui concerne les obligations de l'État en matière de droits humains (par exemple, si le pays doit comparaître devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies dans le cadre de l'Examen périodique universel). Le choix d'un moment stratégique peut rendre l'étude plus susceptible d'influer efficacement sur les prises de décisions et de donner lieu à des résultats tangibles.
- **Il importe de travailler de façon stratégique avec des groupes qui sont déjà mobilisés autour du projet d'investissement.** Une EIDH peut venir compléter des campagnes ou des actions déjà en cours. Elle permet ainsi d'assurer une défense encore plus efficace des intérêts des communautés et des organismes qui les soutiennent en évitant de doubler les efforts ou d'aller à l'encontre de démarches déjà entamées.

QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE D'IMPACT SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE CADRE D'UN INVESTISSEMENT PRIVÉ?

Une EIDH est un processus visant à évaluer la performance d'un État à la lumière de ses engagements en matière de droits humains, dans le contexte d'un investissement privé.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la page 14. >>

EN QUOI CONSISTE L'INITIATIVE DE DROITS ET DÉMOCRATIE EN MATIÈRE D'EIDH CENTRÉE SUR LES COMMUNAUTÉS?

Il y a six ans, Droits et Démocratie a entrepris l'élaboration d'une méthodologie en vue d'aider les communautés et les organisations qui les soutiennent à déterminer les impacts des investissements privés sur leurs droits. Aujourd'hui, Droits et Démocratie travaille en partenariat avec Oxfam America et la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) afin de tester cet outil de façon plus approfondie.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la page 15. >>

Un point de départ défavorable

Certains contextes ne sont tout simplement pas propices à la réalisation d'une EIDH. Les équipes de recherche devraient reconsidérer l'opportunité ou l'efficacité potentielle d'une EIDH dans les circonstances suivantes :

- **La communauté ne consent pas à ce qu'une EIDH soit effectuée.**
- **La sécurité de l'équipe de recherche ou de la communauté est menacée.** Ce type de situation se présente souvent dans les régions marquées par des conflits.
- **Il est impossible de recueillir des données en quantité suffisante.**
- **L'EIDH ne serait pas le moyen le plus efficace de protéger les intérêts locaux.** Si, par exemple, une communauté s'oppose à un projet d'investissement qui n'a pas encore démarré, on pourrait utiliser les ressources de façon plus efficace en se concentrant sur des activités de lobbying ou l'organisation de campagnes contre le projet, plutôt que de procéder à une EIDH.

Quel est le moment approprié pour entreprendre une EIDH?

L'équipe de recherche devrait tenir compte des aspects suivants lorsqu'elle détermine le moment propice pour entreprendre une EIDH :

- **Idéalement, une EIDH devrait être entreprise avant le début d'un projet d'investissement privé (ex ante) et se poursuivre tout au long du projet.** C'est à cette étape préliminaire que l'EIDH a le plus de chances d'influencer les prises de décisions et de prévenir d'éventuelles violations des droits. Dans le cas où il serait impossible d'entreprendre l'étude avant le démarrage du projet, l'EIDH sera alors plus efficace si elle est commencée au début du cycle de vie du projet d'investissement et qu'elle se poursuit pendant toute la durée du projet. Une EIDH *ex ante* risque de présenter plus de difficultés au chapitre de l'obtention d'information et de l'évaluation des impacts potentiels, mais elle devrait avoir pour but d'être proactive et préventive plutôt que de constituer une réaction aux problèmes et un moyen d'atténuation. Une évaluation *ex ante* peut aider à cerner les recommandations à adresser au gouvernement, en faisant ressortir toutes les faiblesses des mécanismes institutionnels conçus pour protéger les droits humains, tout en favorisant une participation plus importante et plus efficace des communautés touchées dans le cadre des négociations avec la ou les entreprises concernées.
- **Une EIDH entreprise durant le déroulement d'un projet d'investissement se concentre sur les solutions et non sur la prévention.** Une évaluation entreprise alors qu'un projet d'investissement est déjà amorcé (*ex post*) peut se révéler plus facile au chapitre de l'obtention d'information et de la collecte de données, mais elle n'est pas aussi proactive et doit se concentrer avant tout sur l'apport de solutions aux problèmes plutôt que sur la prévention des violations des droits.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER!

Dans certains cas, la réalisation d'une EIDH risque d'aggraver les divisions déjà existantes au sein de la communauté ou même d'en créer de nouvelles. Par exemple, dans une communauté ayant un taux de chômage très élevé, certains membres de cette communauté verront l'investissement privé comme une possibilité de création d'emplois. Les personnes qui voudront tirer profit de cette possibilité accueilleront l'investissement de façon favorable, tandis que d'autres s'y opposeront. Dans ces circonstances, la réalisation d'une EIDH risque d'exacerber ces divisions, car l'étude pourrait être perçue comme une tentative d'empêcher l'investissement d'avoir lieu.

Une organisation qui procède à une EIDH devrait aussi être consciente des risques qu'elle peut courir au chapitre de sa réputation. Il est arrivé par le passé qu'une entreprise lance une campagne contre l'organisation ayant réalisé une étude d'impact.

CAS EXAMINÉ : BOLIVIE

En 2009, les entreprises publiques Korea Resources Corporation et Corporación Minera de Bolivia ont signé un contrat leur permettant d'exploiter les gisements de cuivre de la mine Coro-Coro. Des expropriations ont été effectuées sans consultation préalable de la communauté locale, ce qui a constitué une violation des protections prévues en vertu de la Constitution bolivienne.

Dans un autre cas, dans le département de Chuquisaca, Total E&P Bolivie procède à des opérations de prospection de gaz. Des équipes de recherche effectuent actuellement une EIDH afin de déterminer les effets de ces activités sur les droits de la communauté à une consultation préalable, à une compensation, à une indemnité et à la santé.

Quelle devrait être la composition d'une équipe chargée d'une EIDH centrée sur les communautés?

En théorie, n'importe quelle communauté peut effectuer une EIDH indépendante, mais en pratique, le soutien d'une équipe extérieure donne souvent lieu à de meilleurs résultats. La composition de cette équipe peut même revêtir une importance capitale. Ainsi, la bonne combinaison d'expérience, d'expertise et de compétences peut conférer à l'étude une rigueur scientifique et une légitimité, tout en lui permettant de refléter avec exactitude les réalités locales et les points de vue des communautés.

L'équipe de recherche doit posséder les caractéristiques suivantes :

- **Comprendre au moins un chercheur local et/ou un membre de la communauté touchée**, auxquels viendraient idéalement s'ajouter d'autres personnes possédant les compétences qui conviennent au cas étudié.
- **Être engagée à long terme auprès de la communauté sur la base d'une relation de confiance mutuelle**. Grâce à ce type de relation horizontale, l'équipe de recherche peut acquérir une compréhension précise des réalités culturelles et sociales locales.
- **Présenter un équilibre entre les sexes**. Une équipe d'évaluation idéale doit être composée d'hommes et de femmes. Cet équilibre peut aider à établir un environnement confortable pour les entretiens, en particulier avec les membres des communautés touchées. Il favorise aussi l'expression de points de vue diversifiés lors de l'analyse des données.
- **Avoir une approche interdisciplinaire et sexospécifique**. Si l'éventail de compétences que doit posséder une équipe dépend du cas sur lequel porte l'EIDH, le contexte et les objectifs d'une EIDH nécessitent, au minimum, qu'un ou plusieurs membres de l'équipe de recherche possèdent des connaissances ou de l'expérience dans le domaine des droits humains et de l'analyse comparative entre les sexes.
- **Être familiarisée avec des techniques participatives** tenant compte de la culture et des traditions locales pour procéder à la collecte des données et établir des relations avec les communautés. Les techniques participatives peuvent constituer un outil efficace pour favoriser la participation des communautés au cours de l'étude, et la rendre plus à même d'engendrer un processus social transformateur mené par les communautés.
- **Posséder une crédibilité publique** afin d'éviter les accusations de partialité ou de subjectivité. Cette crédibilité devrait surtout être reconnue par l'ensemble des principaux acteurs, soit l'entreprise, le ou les gouvernements et la ou les communautés touchées.
- **Posséder un solide réseau d'alliances dans la société civile**. De telles alliances permettent un meilleur accès à l'information et peuvent contribuer à faciliter la collecte de données auprès d'un vaste éventail d'acteurs. Elles peuvent aussi s'avérer utiles aux étapes ultérieures du processus, au moment de rendre publiques les conclusions du rapport et d'élaborer les démarches de suivi.

La réalisation d'une EIDH : conseils utiles

L'équipe de recherche et la collecte de données

Avant d'entreprendre l'EIDH

L'équipe de recherche devrait prendre les mesures suivantes avant d'entreprendre l'EIDH :

- **Établir des objectifs clairs et déterminer le ou les auditoires cibles du rapport.**

Ces éléments aideront à déterminer le ton du rapport final, le type de langage à utiliser et la forme que prendra ledit rapport. Si, par exemple, l'objectif premier est de présenter le rapport devant un tribunal national, le rapport devrait insister sur les concepts juridiques en jeu et employer un vocabulaire juridique, sans faire trop de place aux témoignages personnels, ceux-ci constituant des éléments moins probants dans ce type de contexte. Par contre, si l'objectif est d'utiliser le rapport pour faire de la sensibilisation, l'usage des témoignages personnels est susceptible de susciter davantage l'intérêt du public.

- **S'assurer qu'il existe des ressources suffisantes en matière de temps et d'argent.**

Les processus d'EIDH peuvent être longs et nécessiter un apport important en temps ainsi qu'en ressources financières et humaines. Il est également essentiel qu'il y ait suffisamment de ressources pour publier le rapport et effectuer les activités de suivi.

ÉLÉMENT À CONSIDÉRER!

En pratique, l'expérience a démontré que les organisations locales qui décident de procéder à une EIDH ont souvent une réputation préétablie, et sont perçues comme des groupes enclins à soutenir les victimes de projets d'investissement. Cette réputation est susceptible d'influencer la façon dont les entreprises et les gouvernements reçoivent et considèrent l'EIDH.

« Il vaut mieux fonctionner en tout temps sur la base de principes fondés sur le respect, la sincérité, la transparence et la responsabilité, même si certains membres de la communauté sont hostiles envers nous. Avant l'EIDH, je faisais des va-et-vient dans la communauté depuis au moins deux ans, j'écrivais des articles à son sujet ou j'écoutais simplement ce que ses membres avaient à dire parce que c'est ce dont ils avaient le plus besoin. La communauté a fini par s'habituer à ma présence, ce qui a eu, au bout du compte, une très grande importance, parce que j'ai pu avoir accès à de l'information et à des renseignements intéressants sur les conflits d'intérêts entre les différents acteurs. Mais cela a également signifié qu'une plus grande responsabilité m'incombait en tant que chercheuse, et j'ai dû assumer cette responsabilité longtemps après la fin de l'EIDH. »

– COORDONNATRICE DE RECHERCHE,
EIDH RÉALISÉE AUX PHILIPPINES

CAS EXAMINÉ : ÉQUATEUR

Corriente Resources Inc., une société qui explore et acquiert des gisements miniers a établi cinq filiales en Équateur. En 2009 et 2010, la « Comisión Ecuatoria de Derechos Humanos » a analysé les impacts de ces activités minières sur les droits des communautés autochtones et paysannes de l'Amazonie. Les conclusions de cette étude font état d'une criminalisation de la contestation sociale, d'irrégularités dans les processus de consultation et d'acquisition des terres ainsi que des risques potentiels que représente l'exploitation minière à grande échelle pour la subsistance des communautés autochtones environnantes. Le rapport d'EIDH sera rendu public sous peu.

Durant la mise en œuvre de l'EIDH

De nombreux facteurs peuvent affecter la mise en œuvre d'une EIDH. Voici certaines des plus importantes recommandations que l'équipe de recherche devrait prendre en considération lors de la réalisation d'une EIDH :

- **S'assurer que les communautés sont la première source de données de l'étude.** Pour être vraiment centrée sur les communautés, une EIDH doit se fonder avant tout sur les points de vue des communautés locales.
- **Rencontrer l'ensemble des acteurs pour assurer la crédibilité de l'étude.** La crédibilité et la rigueur analytique sont essentielles à la réussite de l'étude. Une fois publiés, les rapports d'EIDH peuvent faire l'objet de diverses critiques, qui visent souvent à remettre en question la validité des résultats. L'inclusion, dans le rapport, de données provenant de l'éventail le plus large possible de sources et d'un grand nombre de témoignages d'acteurs constitue un moyen de contrer ces critiques.
- **Examiner les impacts, tant positifs que négatifs, des activités de l'entreprise sur les droits humains en incluant des données provenant d'un vaste éventail d'acteurs.** L'équipe doit garder à l'esprit que l'évaluation doit être vaste et inclusive (complète et détaillée). Autrement, la crédibilité du rapport pourrait en souffrir.
- **Mettre en évidence la sexospécificité des impacts potentiels et réels de l'investissement.** Les projets d'investissement privé sur les droits humains ont souvent des effets différents pour les hommes et les femmes, et ces différences devraient être prises en compte à l'étape de la collecte et de l'analyse des données. Par exemple, dans un certain cas, des études ont révélé des traces de plomb dans le lait maternel et dans le cordon ombilical des fœtus, ce qui indiquait que des résidus de plomb en provenance d'une mine de cuivre avaient des effets néfastes sur la capacité reproductive des femmes des communautés environnantes.
- **Faire preuve de transparence dans le cadre des processus et de l'élaboration des résultats.** Lors des rencontres avec les acteurs, l'équipe de recherche devrait donner des renseignements généraux sur les objectifs de l'EIDH, la méthodologie employée et le processus d'évaluation utilisé. L'équipe devrait aussi faire circuler le rapport final, à condition que les conclusions de ce rapport n'entraînent aucun risque pour les communautés ou pour qui que ce soit.
- **Valider les données contenues dans le rapport, en particulier les témoignages personnels.** Cela peut souvent être effectué en procédant à la triangulation des témoignages, en les comparant à des sources secondaires et tertiaires ou en faisant vérifier ces témoignages par des experts externes. Les témoignages peuvent aussi être comparés et validés à la lumière des recherches existantes, telles que des rapports déjà rendus publics, la littérature universitaire, les revues scientifiques ou d'autres sources.
- **Vérifier la fiabilité des sources des données.** La validité des données dépend aussi de la fiabilité des sources. Les équipes devraient rechercher des sources impartiales et indépendantes. Par exemple, l'information à propos d'une entreprise minière fournie par un groupe connu pour son opposition aux projets d'exploitation minière ne sera peut-être pas aussi fiable que des données publiées par un centre de recherche universitaire.

Comment s'assurer que l'EIDH reflète avec fidélité les expériences des communautés

Une EIDH centrée sur les communautés revêt une importance fondamentale parce qu'elle rend compte des impacts des investissements privés sur les droits humains du point de vue de la ou des communautés touchées plutôt que de celui de l'entreprise, du gouvernement ou d'un autre acteur.

L'équipe de recherche doit prendre les mesures suivantes pour s'assurer que le rapport reflète fidèlement les expériences de la communauté :

- **Obtenir le soutien et la participation de membres clés de la communauté.** La création d'alliances avec des dirigeants locaux et, chaque fois que cela est possible, l'obtention de la participation d'experts locaux à l'étude contribuent non seulement à forger de solides relations entre l'équipe et la communauté, mais permettent également d'assurer une bonne communication et un partage soutenu de l'information.
- **Établir des objectifs communs.** L'équipe de recherche et la communauté devraient établir des attentes et des objectifs communs pour l'étude. Quel est le résultat souhaité? Est-ce la publication du rapport d'EIDH? Ou la communauté et l'équipe de recherche comptent-elles utiliser le processus lui-même en tant qu'outil pour accroître les connaissances des membres de la communauté et des autres acteurs en matière de droits humains? L'EIDH sera-t-elle utilisée pour sensibiliser le public ou pour influencer sur les lois nationales ou internationales? Ou l'objectif est-il de persuader l'entreprise de modifier son projet ou ses méthodes de surveillance de l'investissement? Il est essentiel d'établir clairement un ensemble d'objectifs communs.
- **Gérer les attentes.** L'équipe de recherche doit comprendre que le fait d'effectuer une étude d'impact entraîne des changements au sein des communautés et peut augmenter les attentes relativement à l'impact potentiel du rapport d'EIDH. Pour éviter les déceptions et les frustrations, l'équipe de recherche doit gérer ces attentes et s'assurer de fixer des objectifs réalistes et réalisables.
- **Déterminer quelles sont les principales préoccupations en matière de droits humains.** Un investissement privé peut avoir un impact sur un certain nombre de droits humains, et il n'est pas toujours possible de documenter les effets qu'il aura sur l'ensemble de ces droits. Il est donc essentiel de se concentrer sur les violations des droits humains, qui sont les plus importantes aux yeux de la communauté, plutôt que sur celles qui préoccupent d'autres groupes d'intérêts ou acteurs. L'établissement de relations avec la communauté et le recours aux services d'un chercheur intégré à celle-ci sont deux façons d'obtenir cette information.
- **Être en mesure d'adapter le langage propre au domaine des droits humains aux réalités locales.** Il peut arriver qu'une communauté n'arrive pas aisément à comprendre ou à appliquer à son contexte particulier le langage technique des droits humains. L'équipe de recherche doit chercher des moyens d'expliquer la terminologie et les idées propres aux droits humains d'une façon qui cadre avec les réalités quotidiennes et concrètes de la communauté. De plus, lorsque l'équipe de recherche et les communautés ne parlent pas la même langue, l'équipe doit fournir des traductions orales et/ou écrites à toutes les étapes de l'étude d'impact. L'équipe peut aussi mettre au point et essayer diverses techniques et méthodes pédagogiques, comme les aides visuelles ou les exercices de participation, conçus précisément pour mieux rejoindre la communauté.

CAS EXAMINÉ : PÉROU

En 1997, la société Doe Run Peru S.R.L. a fait l'acquisition d'une société d'État, un complexe métallurgique situé à La Oroya, petite ville des Andes péruviennes qui a été inscrite en 2006 sur la liste des dix régions les plus polluées au monde. L'étude a conclu que les activités de Doe Run Peru et l'omission, par l'État, de prendre des mesures appropriées pour remédier à la situation avaient eu un impact négatif sur la capacité de la population de La Oroya, en particulier les femmes, de jouir de ses droits.

- **Favoriser l'appropriation, par les populations locales, du processus de recherche.** Les processus participatifs nécessitent plus de temps que les autres méthodes de recherche. L'équipe d'évaluation doit allouer suffisamment de temps et de ressources au travail de terrain avec la communauté. L'équipe devrait aussi partager les conclusions finales de l'EIDH avec la communauté en question pour faire en sorte que les communautés soient averties et que les recommandations figurant dans le rapport soient mises en œuvre.

Conseils pour favoriser l'interaction avec les communautés

Il peut se révéler très ardu d'arriver à travailler étroitement avec les communautés touchées de façon pertinente et efficace. Il existe cependant plusieurs façons de créer les conditions propices pour y arriver.

Pour favoriser une relation de travail efficace avec les communautés, l'équipe de recherche peut prendre les mesures suivantes :

- **Adopter une attitude humble et une démarche d'apprentissage axée sur l'écoute.** Lorsqu'elle rencontre les membres des communautés, l'équipe de recherche doit garder l'esprit ouvert et être disposée à comprendre les réalités et les points de vue des populations locales. Les chercheurs ne doivent pas oublier que la réussite du processus d'EIDH repose sur la participation significative de la communauté.
- **Créer des espaces sécuritaires propices au dialogue et à la discussion.** Les communautés peuvent faire l'objet de menaces et subir de l'intimidation de la part des acteurs concernés par le projet d'investissement. L'équipe doit créer des environnements sécuritaires où les membres de la communauté sentent qu'ils peuvent s'exprimer librement.
- **Garder à l'esprit que les communautés ne sont pas homogènes.** Une communauté peut combiner divers contextes locaux selon l'emplacement géographique, l'économie, l'histoire et les particularités socioculturelles. S'il est possible que plusieurs communautés soient affectées par un même investissement privé, elles peuvent l'être différemment, et les expériences peuvent varier au sein d'une même communauté.

Au cours d'un atelier de renforcement des capacités, une équipe de recherche bolivienne a présenté le concept de « droits humains » (*derechos humanos*) aux membres d'une communauté composée d'autochtones du peuple guarani. Les participants et les participantes ont alors expliqué que dans leur langue, le mot *humano* signifiait « mort », et qu'ils avaient cru dans un premier temps que la discussion portait sur les droits des personnes décédées, concept qui ne faisait pas de sens. L'équipe de recherche a alors rapidement compris qu'elle devait trouver d'autres mots et d'autres façons d'expliquer ce concept.

- **Utiliser le processus d'EIDH pour rapprocher les communautés.** Le travail avec la communauté sous forme de discussions en table ronde, d'ateliers et d'autres activités peut servir d'outil permettant de rapprocher les communautés et même d'atténuer les divisions existantes. Ces activités peuvent aussi favoriser l'appropriation, par les populations locales, du processus d'évaluation.

Engager le dialogue avec d'autres acteurs

Le processus d'EIDH a pour but d'accroître la communication et de favoriser un dialogue efficace axé sur les solutions entre les communautés touchées et les autres acteurs. Si la participation de l'entreprise ou du gouvernement à l'EIDH n'est pas toujours possible, il existe plusieurs facteurs à garder à l'esprit lorsqu'une équipe de recherche arrive à établir la communication avec ces acteurs.

Dans le cadre des relations avec l'entreprise :

- **Familiarisez-vous avec la structure de l'entreprise afin de déterminer les moyens d'en tirer parti.** Les entreprises peuvent être dirigées par un conseil d'administration ou appartenir à divers actionnaires. Si une entreprise n'est pas disposée à fournir de l'information dans le cadre de l'étude d'impact, il est possible que les actionnaires ou des organismes de surveillance des entreprises acceptent de le faire.
- **Créez des espaces sécuritaires pour procéder aux entrevues avec les travailleurs et les travailleuses.** À l'instar des membres des communautés, les employés de l'entreprise peuvent hésiter à participer à une EIDH parce qu'ils craignent les répercussions négatives, comme une perte d'emploi, le harcèlement ou autres difficultés potentielles.
- **Trouvez un langage commun dans le cadre de vos rapports avec les entreprises.** Les allégations de violations des droits humains sont susceptibles d'avoir plus de poids si elles sont exprimées au moyen d'analyses coûts/avantages. Ainsi, si une argumentation fondée sur la responsabilité qui incombe à une entreprise de concrétiser le droit d'une communauté à l'eau *pourrait* inciter cette entreprise à prendre des mesures préventives, une analyse faisant état du montant d'argent que l'entreprise risque d'avoir à verser, si ses activités en venaient à contaminer les sources aquifères locales et à menacer la santé des communautés environnantes pourrait avoir un effet persuasif encore plus grand.

Dans le cadre des relations avec les gouvernements (du pays d'origine de l'entreprise et du pays hôte) :

- **Assurez-vous d'avoir une compréhension claire de la relation entre les gouvernements et l'entreprise.** La plupart du temps, les gouvernements ont intérêt à attirer des investissements étrangers ou privés. La compréhension de la relation que le gouvernement entretient avec l'investisseur permet à l'équipe de recherche de prévoir le comportement des deux acteurs.
- **Insistez sur l'acquisition de connaissances dans le processus d'EIDH.** Dans certains cas, des représentants gouvernementaux ont prétendu que le gouvernement n'avait aucune responsabilité relativement aux violations des droits humains résultant des activités de l'entreprise dans le cadre d'un investissement. Pour dissiper ce type de malentendu, l'équipe de recherche peut utiliser le processus d'EIDH comme un moyen d'accroître les connaissances du gouvernement, en ce qui a trait au droit relatif aux droits humains ainsi qu'aux responsabilités, en vertu de ce système de droit, des acteurs assujettis à des obligations et des détenteurs de droits.

CAS EXAMINÉ : PHILIPPINES

En 2005, TVI Pacific Inc. a ouvert une mine au sommet du mont Canatuan (île de Mindanao), considéré comme un lieu sacré par le peuple subanon vivant dans la région. Le rapport d'EIDH a montré que l'investissement avait eu un impact négatif sur la capacité des autochtones subanon de jouir pleinement de leurs droits à l'autodétermination, à la sécurité humaine, à un niveau de vie adéquat, à un logement convenable, au travail et à l'éducation.

La rédaction du rapport

L'équipe de recherche devrait suivre les lignes directrices suivantes lors de la rédaction du rapport d'évaluation :

- **Faire preuve d'objectivité scientifique** pour éviter les accusations de partialité ou de subjectivité. L'analyse ne devrait pas refléter quelque opinion ou perception personnelle que ce soit, mais plutôt contenir des analyses et des recommandations fondées sur des éléments probants.
- **Faire en sorte que les communautés touchées soient mises au courant du contenu et des principales conclusions de l'EIDH et puissent y apporter leurs commentaires.** Les communautés devraient être les principaux maîtres-d'œuvre du processus de recherche et du contenu du rapport final. Elles doivent donc pouvoir faire des commentaires à propos du rapport avant sa publication ou sa diffusion. Si la communauté est en grande partie analphabète, l'information devrait être transmise verbalement.
- **Demander à un tiers de commenter le rapport avant sa publication.** Cette mesure peut donner lieu à d'importants ajustements et améliorations au rapport.

Obtenir des résultats : s'assurer que les conclusions de l'EIDH ont une influence

L'équipe de recherche peut prendre les mesures suivantes pour s'assurer que l'EIDH produit des résultats concrets pour les communautés et les autres acteurs:

- **Coordonner des stratégies avec d'autres groupes qui travaillent sur le même cas ou sur des cas impliquant la même entreprise.** La création de synergies et de recoupements stratégiques est susceptible d'avoir plus d'impact que des initiatives individuelles. La collaboration avec d'autres groupes permet aussi un meilleur partage de l'expérience et une meilleure acquisition des connaissances.
- **Formuler et mettre en œuvre une stratégie de communication claire, en particulier avec les médias.** Étant donné que la publicité peut avoir un effet favorable ou défavorable sur la réalisation des objectifs d'une EIDH, l'équipe devrait réfléchir de façon stratégique en ce qui a trait au moment et à la façon de rendre publique l'étude par l'utilisation des médias locaux, nationaux et/ou internationaux.
- **Être engagé et privilégier un engagement à long terme dans la réalisation de l'étude et auprès des communautés touchées.** Cet engagement devrait bénéficier d'un financement suffisant pour qu'il soit possible d'assurer un suivi adéquat de l'EIDH.
- **Inclure dans le rapport des recommandations claires s'adressant aux divers acteurs** et faire en sorte que ces recommandations parviennent à leurs destinataires et aux autres auditoires concernés.
- **Faire preuve de créativité et évaluer diverses stratégies relatives à la publication et à la diffusion des conclusions de l'EIDH.** L'équipe devrait aussi déterminer les endroits et les contextes où le rapport aura le plus grand impact à l'échelon national, régional et/ou international, et en diffuser les conclusions de façon à promouvoir l'atteinte des objectifs établis au tout début du processus.

CAS EXAMINÉ : ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Chaque année, des dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses agricoles migrants, qui se rendent en Caroline du Nord, sont forcés de travailler et de vivre dans des conditions proches de l'esclavage. Le Farm Labor Organizing Committee se sert de l'outil d'EIDH pour documenter les violations des droits humains perpétrées dans les champs de tabac et dans les camps de travail de cet État.

Mot de la Fin

Leçons apprises : qu'est-ce qui favorise la réussite d'une EIDH?

Parmi les nombreuses leçons qui ont émergé de la rencontre internationale d'apprentissage, la plus importante a été la formulation claire des principales caractéristiques et des facteurs de réussite essentiels d'un processus d'EIDH idéal :

- Répond aux intérêts des communautés.
- Est entrepris tôt et se poursuit tout au long du projet d'investissement.
- Comprend des objectifs clairs.
- Est crédible, complet et indépendant.
- Est fondé sur un point de vue et une analyse sexospécifiques.
- Est transparent, participatif, inclusif, et favorise le renforcement des populations locales.
- Contient des recommandations concrètes et réalisables.
- Est utilisé de façon active par les communautés afin de promouvoir la responsabilisation des États et des entreprises.

Qu'est-ce qu'une étude d'impact sur les droits humains (EIDH)?

Inspirée des études d'impact social et environnemental et enracinée dans le cadre international des droits humains, une EIDH sert à mesurer l'écart entre les engagements en matière de droits humains pris par les États (les droits humains en principe) et les possibilités réelles de jouir de ces droits dans un pays donné (les droits humains en pratique). L'EIDH met l'accent sur les obligations qui incombent aux États de respecter les droits humains, de protéger les populations des violations commises par des acteurs non étatiques et de s'acquitter de leurs engagements en matière de droits humains tels qu'ils sont énoncés dans les lois nationales et internationales. L'EIDH rappelle également aux acteurs non étatiques leurs responsabilités correspondantes de respecter les droits humains, de ne pas tirer profit des violations de ces droits et de ne pas se rendre complices de ces violations.

Une EIDH repose sur les principes de base des droits de la personne, qui sont notamment les suivants :

- Une participation importante des détenteurs de droits.
- Une responsabilisation des acteurs assujettis à des obligations et l'accès à des recours.
- Une attention particulière portée aux groupes vulnérables et aux pratiques discriminatoires.
- Le caractère indivisible des droits.
- L'accès à l'information.

Les EIDH portant sur un investissement privé

Les organisations locales, nationales et internationales de la société civile ont fait remarquer que de nombreux projets d'investissement privé, notamment dans les domaines de l'extraction minière, de l'agriculture, des barrages et des projets d'infrastructure, ne tiennent pas adéquatement compte des droits humains des communautés locales et donnent souvent lieu à des violations de ces droits. Diverses solutions, notamment les EIDH, ont émergé en tant que moyens possibles de répondre à ces violations.

Une EIDH portant sur un investissement privé a pour but de déterminer l'impact que cet investissement a, a déjà eu, ou pourrait avoir sur les droits humains. L'étude permet de faire état de tout manquement au devoir de respecter les droits humains et, dans certains cas, des violations de ces droits. Dans le cadre d'une EIDH, l'information est systématiquement recueillie, analysée et documentée, puis incluse dans un rapport qui peut être utilisé de nombreuses façons pratiques pour favoriser une plus grande responsabilisation des entreprises et des gouvernements.

Une démarche centrée sur les communautés

Les entreprises possèdent divers outils pour évaluer les risques liés à leurs investissements, mais les communautés affectées par les projets d'investissement disposent de très peu de ressources de ce genre. Souvent aux prises avec une relation de pouvoir très inégale face aux gouvernements et aux entreprises, les communautés touchées par les investissements privés voient dans bien des cas leurs préoccupations négligées.

Il y a six ans, Droits et Démocratie s'est penché sur la question et a mis au point une méthodologie d'EIDH centrée sur les communautés. Conçue spécifiquement pour aider les communautés et les organisations qui les soutiennent à déterminer quels sont les impacts des investissements privés sur leurs droits, cette méthodologie fournit également aux communautés la possibilité de faire entendre leurs préoccupations. Droits et Démocratie a mis à l'essai cette méthodologie unique dans le cadre de cinq études de cas en Argentine, en République démocratique du Congo, au Pérou, aux Philippines et au Tibet.

Dorénavant disponible sous forme synthétisée en format cédérom, la méthodologie de Droits et Démocratie, intitulée *Droits devant : un outil pour évaluer pas à pas l'impact des investissements étrangers sur les droits humains*, a été transformée en un guide pratique interactif permettant d'effectuer des études d'impact sur les droits humains centrées sur les communautés. Conçu comme un outil axé sur le renforcement des capacités, le guide a été réalisé principalement pour les organisations communautaires comme les syndicats de travailleurs, les groupes de défense des droits des femmes, les organisations autochtones et les autres groupes de la société civile.

Disponible en français, en anglais et en espagnol, *Droits devant* guide les utilisateurs à travers toutes les étapes de la réalisation d'une EIDH, tout en leur fournissant un ensemble de documents de référence et d'information sur les droits humains. Tout au long du processus, l'outil permet de recueillir des renseignements et des données et de procéder à des analyses, dont il sera fait état dans le rapport final. Si les rapports d'EIDH peuvent être utilisés de nombreuses façons pratiques afin de favoriser la responsabilisation des divers acteurs, l'objectif ultime du processus est d'accroître la capacité des communautés et de leurs groupes de soutien à revendiquer leurs droits et à prendre part au processus de prises de décisions d'égal à égal avec les entreprises, les investisseurs et les gouvernements, en disposant de toutes les connaissances nécessaires.

Afin de vérifier l'efficacité, l'applicabilité et la convivialité de *Droits devant*, Droits et Démocratie a établi un partenariat avec Oxfam America et la Fédération internationale des droits de l'homme dans le but d'effectuer un essai pilote de la méthodologie. Depuis 2009, les trois organisations ont commencé à tester le guide dans plusieurs communautés, en plus d'assurer l'accompagnement d'équipes ayant entrepris des études d'impact.

CRÉDITS

Ce rapport a été rédigé par Maria Ezpeleta (Oxfam America) et Kahina Ouerdane (Droits et Démocratie). Le contenu découle des discussions ayant eu lieu entre les participants et participantes lors de la rencontre internationale d'apprentissage tenue en mars 2010 à Montréal, Canada. Les traductions de l'anglais vers le français et l'espagnol ont été effectuées par Gabriel Chagnon et José M. Riquelme respectivement, et revues par Jordan Arias, Marie-Hélène Bachand (Droits et Démocratie) et Lise Lortie (Droits et Démocratie). Des remerciements spéciaux vont à Caroline Brodeur (Droits et Démocratie), Geneviève Paul (FIDH), Carole Samdup (Droits et Démocratie) et Gabrielle Watson (Oxfam America) pour leurs utiles contributions, leur soutien et leurs commentaires.

ANNEXE

PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES À LA RENCONTRE INTERNATIONALE

Adriana Soto S., *Centro de Estudios Aplicados a los Derechos Económicos Sociales y Culturales (CEADESC)*, Bolivie
Alicia Susana Granda Loza, *Comisión Ecumenica de Derechos Humanos (CEDHU)*, Équateur
Alirio Uribe Muñoz, *Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH)*, Colombie
Baldemar Velasquez, *Farm Labor Organizing Committee (FLOC)*, États-Unis d'Amérique
Briana Kae Connors, *Farm Labor Organizing Committee (FLOC)*, États-Unis d'Amérique
Catherine Coumans, *Mines Alert Canada*, Canada
Caroline Brodeur, *Droits et Démocratie*, Canada
Christine Bader, *conseillère du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la question des entreprises et des droits de l'homme*, États-Unis d'Amérique
Christopher Jochnick, *Oxfam America (OA)*, États-Unis d'Amérique
Étienne Roy-Grégoire, *chaire C.-A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement*, Canada
Francisco Xavier Hurtado Caicedo, *Comisión Ecumenica de Derechos Humanos (CEDHU)*, Équateur
Gabrielle Watson, *Oxfam America (OA)*, États-Unis d'Amérique
Geneviève Paul, *Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH)*, France
Grecia Elena Rojas Ortiz, *Centro de Promoción y Estudios de la Mujer Andina (CEPEMA « LULAY »)*, Pérou
Igidio Naveda Félix, *Oxfam America (OA)*, Pérou
Isabela Figueroa, *Comisión Ecumenica de Derechos Humanos (CEDHU)*, Équateur
Isabel Mansur, *Justiça Global*, Brésil
Jannette Giné, *Centro de Estudios Aplicados a los Derechos Económicos Sociales y Culturales (CEADESC)*, Bolivie
Javier Aroca Medina, *Oxfam America (OA)*, Pérou
Jean Symes, *Inter Pares*, Canada
Kahina Ouerdane, *Droits et Démocratie*, Canada
Maria J. Ezpeleta, *Oxfam America (OA)*, États-Unis d'Amérique
Norma Canales Rivera, *Centro de Promoción y Estudios de la Mujer Andina (CEPEMA « LULAY »)*, Pérou
Pascal Paradis, *Avocats sans frontières*, Canada
Penelope C. Sanz (coordonnatrice de recherche, EIDH), *Mindanaon Initiatives for Cultural Dialogue*, Philippines
Sarah Zipkin, *Oxfam America (OA)*, États-Unis d'Amérique
Sergio Sanchez, *Farm Labor Organizing Committee (FLOC)*, États-Unis d'Amérique
Susy Alexandra Garbay Mancheno, *Comisión Ecumenica de Derechos Humanos (CEDHU)*, Équateur
Viviane Weitzner, *Institut Nord-Sud*, Canada

AUTRES CONFÉRENCIERS

Aaron Steeghs, *IAMGOLD Corporation*, Canada
Dost Bardouille-Crema, *Corporate Engagement Project – CDA Collaborative Learning Projects*, États-Unis d'Amérique



Droits et Démocratie

Centre international des droits de la personne
et du développement démocratique

©2010 Oxfam America Inc. et Droits et Démocratie. Tous droits réservés.

Dépôt légal: Bibliothèques et Archives nationales du Québec, 2010.
National Library of Canada, 2010.

ISBN: 978-2-923539-43-0

(Version anglaise: 978-2-923539-42-3; Version espagnole: 978-2-923539-44-7)